

Commune de Binic-Etables-sur-Mer
Arrêté n° 2024/ARR/I/UR/0007

OUVERTURE DU BINIC FOLKS BLUES FESTIVAL

Le Maire de la commune de Binic-Etables sur Mer,

-Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité réunie le 03 juillet 2024 portant sur le dossier M-055-00223

- Vu l'avis favorable, suite à la visite d'ouverture du 26 juillet 2024, de la sous-commission départementale de sécurité (dossier M-055-00223)

ARRETE

Article 1 :

L'association « LA NEF.D.FOUS » est autorisée à ouvrir le festival « BINIC FOLK BLUES FESTIVAL », le 26 juillet 2024.

Article 2 :

L'organisateur devra se conformer aux prescriptions émises par la sous-commission départementale de sécurité dans son PV du 26 juillet 2024 joint au présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie principale ainsi qu'en Mairie annexe durant 4 jours, à compter du 26 juillet 2024.
- Notifié à l'organisateur du festival
- Notifié au Préfet

Fait à Binic-Etables sur Mer le 26 juillet 2024

Pour Le Maire,
Nathalie MOBUCHON,
Maire délégué de BINIC



« La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif territorialement compétent. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de la Commune de Binic-Etables sur Mer. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet). »

Notifié, affiché, le 26 juillet 2024